

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Roger Deneys*

*Date de dépôt : 11 juin 2009*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Cours de sécurité routière : que fait la police ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La nécessité de sensibiliser nos enfants aux règles et dangers de la circulation routière est partagée par l'ensemble des acteurs actifs dans le domaine de la prévention, de l'éducation et de la mobilité.

Différents acteurs agissent en la matière, notamment des associations telles que le TCS ou ProVelo, dispensant différents cours aux enfants d'âges scolaires.

La participation de policiers à ces formations est une chose qui peut s'avérer utile, notamment afin d'enseigner les aspects légaux et contraignants des règles en vigueur.

Dans un document récent du TCS genevois intitulé "Jamais trop jeune pour être orienté vers la sécurité", une photo montre justement un policier en uniforme qui fait faire un exercice à un jeune participant.

L'association ProVelo Genève n'ayant à ce jour, et malgré plusieurs demandes, pas pu bénéficier de la présence de policiers lors de ses formations, le Conseil d'Etat peut-il nous donner des explications quant aux conditions, financières et organisationnelles en particulier, dans lesquelles les policiers participent à de telles formations organisées par et/ou avec le TCS?